



**Deuxième rapport du Directeur général
aux membres du Conseil d'administration
sur les mesures prises par le gouvernement
du Myanmar pour mettre en œuvre
les recommandations de la Commission
d'enquête chargée d'examiner la plainte
concernant l'exécution de la convention (n° 29)
sur le travail forcé, 1930**

Addendum

1. Le Directeur général a reçu du gouvernement du Myanmar, le 22 mars 2000, la communication ci-jointe.
2. Cette communication répond aux observations que la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a formulées en vertu de l'article 23 de la Constitution et qui ont été transmises le 19 octobre 1999 au gouvernement pour qu'il puisse faire tout commentaire qu'il pourrait juger souhaitable. A sa session de novembre-décembre 1999, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a pris note de la lettre de la CISL dans son observation sur l'application de la convention n° 29; cette observation est reproduite dans le deuxième rapport du Directeur général aux membres du Conseil d'administration.

Genève, le 23 mars 2000.

**Lettre en date du 20 mars 2000
du directeur général du ministère du Travail
du gouvernement du Myanmar au Directeur
général du Bureau international du Travail**

Monsieur le Directeur général,

J'écris en réponse à la lettre de M. André Zenger, directeur par intérim du Département des normes du BIT. J'ai aussi reçu du Secrétaire général de la CISL, M. Bill Jordan, une lettre datée du 19 octobre 1999 contenant les annexes suivantes:

- a) Rapport indépendant du «Karen Human Rights Group (KHRG)».
- b) «Mon Forum», n° 8/99, du 31 août 1999.
- c) Point de vue de la CISL, rapport de 1999 du Rapporteur spécial pour le Myanmar de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

D'emblée, il convient de noter que deux des trois organisations citées par la CISL sont en fait des organisations illégales composées d'expatriés hostiles au gouvernement du Myanmar.

Comme vous le savez certainement, l'Union du Myanmar a répondu rapidement et sans faute à toutes les demandes qui lui ont été adressées par le Département des normes du BIT. Qu'il me soit permis de souligner que la lettre de la CISL est simplement une lettre accusatrice qui se fonde sur les rapports publiés par des organisations illégales et des groupes armés opérant hors du Myanmar.

Le «Karen Human Rights Group» et le «Mon Forum», cités par la CISL, sont eux aussi des organisations illégales qui s'opposent à l'Union du Myanmar au nom des droits ethniques et des droits de l'homme. Il est de notoriété publique que ces organisations sont financées par un certain nombre de pays et d'organisations hostiles au Myanmar.

Elles sont actives depuis des années dans les zones situées à la frontière du Myanmar et des pays voisins. A l'évidence, elles sont entièrement tributaires de l'assistance financière de pays étrangers et elles fournissent au monde de fausses informations dans le seul but de maintenir les pressions sur le Myanmar. La «FTUB» («Fédération des syndicats de Birmanie») elle-même, qui joue un rôle moteur dans la campagne de désinformation, est une organisation illégale, sise pour cette raison hors du Myanmar. Son secrétaire général, Maung Maung, ancien fonctionnaire, a été démis de ses fonctions pour s'être rendu coupable d'infractions pénales. C'est en fait un hors-la-loi. Par le passé, il a aussi dirigé des actions terroristes contre le pays.

La CISL fonde ses allégations sur des communiqués publiés par des organisations équivoques qui n'ont rien d'honorable. On peut donc penser qu'elle est en fait exploitée par ces organisations.

Voici un exemple de la façon dont les informations sont faussées. Le «KHRG», partant de l'information qu'il y aurait une fête religieuse à Nabu dans la circonscription de Kaw Kareik, prétend que des dons ont été extorqués à la population locale pour cette fête. Cette histoire inventée d'infraction à la loi est immédiatement reprise avec joie par des pays étrangers et des expatriés du Myanmar. La réalité est que, conformément à des traditions bien établies, les habitants du Myanmar font spontanément des dons à titre d'action de grâce. Ces dons sont des actes méritoires et sont faits dans les meilleures des intentions. L'allégation que des dons sont extorqués pour une fête religieuse n'est donc guère

vraisemblable, et c'est manifestement une accusation indigne formulée dans l'intention de nuire.

Un communiqué du «KHRG» daté du 4 août indique que la population locale a été forcée de travailler à la construction d'un canal dans la circonscription de Kyaik Mayaw et que de l'argent a été demandé aux habitants qui n'y ont pas travaillé. Il est également indiqué que les Conseils pour la paix et le développement des arrondissements urbains et ruraux ont imposé ce travail forcé en indiquant que le canal aurait des avantages pour la population locale. Ces mensonges ne peuvent avoir été inventés que par des éléments destructeurs qui ont réussi à les communiquer à des expatriés du Myanmar et à des organisations extérieures.

Le rapport indépendant du «KHRG» contient plus d'une centaine d'ordres, notamment: ordres des Conseils pour la paix et le développement du district de Mawlamyaing et de la circonscription de Kyaik Mayaw (Etat Mon), ordres de bataillons d'infanterie aux présidents des Conseils pour la paix et le développement d'arrondissements ruraux et urbains, exigeant des porteurs, des travailleurs, de la nourriture et des matériaux, ordre sommant les présidents des Conseils pour la paix et le développement d'arrondissements urbains et ruraux de participer sans faute à des réunions, et ordres émanant de la DKBA (Armée bouddhiste démocratique Karen).

Cela pose la question de savoir comment le «KHRG» a pu mettre la main sur un aussi grand nombre d'ordres. Ces ordres portent certes des tampons officiels et sont signés, mais il n'y a rien de plus facile que d'imiter timbres et signatures. Nous rejetons donc catégoriquement les allégations et tenons à souligner que les rapports présentés par des organisations illégales, telles que la «Fédération des syndicats de Birmanie» («FTUB»), l'«Initiative Birmanie» et le «KHRG», ne sont pas crédibles.

Une étude de l'ordre n° 7 concernant la création d'une nouvelle école secondaire affiliée dans le district de Pa-an (Etat Karen), montre clairement le négativisme qui caractérise les critiques contre le Myanmar. En fait, conformément à la devise du Myanmar («l'éducation pour tous d'ici l'an 2000»), de très gros efforts sont faits dans tout le pays pour promouvoir l'éducation. Dans certaines régions, des écoles ont été créées sur la base de l'auto-assistance pour compléter les efforts de l'Etat. Celui-ci fournit une aide financière, des matériaux de construction et d'autres formes d'appui nécessaires à ces écoles. Les allégations selon lesquelles l'école n'est autorisée à exister que si elle suit le programme d'études approuvé par le Conseil d'Etat pour la paix et le développement révèlent simplement l'irrationalité de ces organisations. En réalité, ces écoles suivent le même programme d'études que celles de l'Etat afin que les cours et examens soient uniformes. Il faut prendre ces allégations pour ce qu'elles sont. Il ne faut porter de jugement qu'après avoir examiné les faits d'une manière objective.

L'ordre n° 3 qui est censé avoir été reçu de la «FTUB» et qui concerne la fixation d'objectifs pour les superficies plantées en riz dans la circonscription de Kyaik Mayaw (Etat Mon) aboutit à des allégations de répression de la population par les autorités locales. Conformément aux plans de l'Etat, des objectifs ont été fixés pour les Etats/divisions et les circonscriptions. Les Etats/divisions et les circonscriptions sont tenus d'atteindre ces objectifs afin d'assurer un approvisionnement alimentaire suffisant. Les gens doivent être informés des objectifs fixés pour leur région et il faut coordonner leur participation de bon coeur à ces efforts. C'est seulement si ces objectifs sont atteints dans l'agriculture que l'autosuffisance alimentaire souhaitée par l'Etat pourra devenir une réalité. Il n'y a aucune raison de remettre en question la fixation d'objectifs pour la production de riz à Kyaik Mayaw. Ceux qui le font ont en fait des arrières-pensées.

Les rapports du «KHRG» et de la «FTUB» contiennent aussi la traduction d'ordres émanant de bataillons d'infanterie et demandant de la nourriture, des matériaux de

construction et de la main-d'œuvre aux villageois des districts de Pa-an et Dooplaya pour la construction de camps militaires, ainsi que le paiement de contributions financières pour la construction d'un hôpital pour le village. Le rapport mentionne, entre autres accusations, que le président et le secrétaire du Conseil pour la paix et le développement des arrondissements ruraux et urbains ont dû expliquer pourquoi ils n'avaient pas envoyé le corps d'un animal sauvage tué par les villageois. Cette accusation mesquine montre clairement que le «KHRG» et la «FTUB» exagèrent. Le «KHRG» allègue aussi que le Conseil d'Etat pour la paix et le développement aurait usé de moyens coercitifs pour obliger des membres du NLD à démissionner. Ces questions n'ont rien à voir avec le monde du travail et sont d'ordre purement politique. On sait très bien que des membres du NLD ont démissionné de leur parti parce qu'ils n'avaient plus confiance en lui. Ces questions relèvent entièrement de la politique intérieure, et ces allégations montrent seulement que ces organisations illégales et ces groupes d'insurgés hostiles au Myanmar chercheront n'importe quel moyen de dénigrer le pays.

La lettre de la CISL cite comme source le numéro 8/99 de «Mon Forum» daté du 31 août 1999. Cette référence vise à renforcer l'allégation que le travail forcé existe encore au Myanmar, même après la publication de l'arrêté 1/99 du 14 mai 1999 par le ministère de l'Intérieur sur instructions du Conseil d'Etat pour la paix et le développement. Il est très regrettable que la CISL accepte comme vraies des informations exagérées et inventées provenant de groupes d'insurgés qui utilisent la convention de l'OIT pour lancer contre le Myanmar des attaques qui ont en fait des motifs politiques.

Le Myanmar a toujours répondu aux allégations de la CISL par le truchement du BIT de la manière la plus responsable. Toutefois, nous regrettons et nous sommes déçus de constater que ces réponses et explications n'ont pas été prises en compte tandis que l'accent est mis sur les allégations d'organisations illégales.

Une étude soigneuse du rapport de 1999 du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme montre que ce rapport a été établi à partir d'informations glanées par le Rapporteur spécial auprès d'expatriés et du reliquat de groupes rebelles opérant dans les zones frontalières. La délégation du Myanmar a déjà réfuté les charges présentées contre notre pays à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et j'ai le plaisir de joindre à la présente, pour votre information, les déclarations faites par la délégation du Myanmar et par le représentant du Myanmar à la Troisième Commission.

A ce sujet, je tiens à ajouter que le rapport du Rapporteur spécial se fonde sur des informations insuffisantes et que sa crédibilité est donc très contestable.

Une fois encore, permettez-moi d'espérer que l'OIT évaluera la situation avec soin et discernement et verra dans les allégations contre le Myanmar rien d'autre que des accusations malveillantes émanant de personnes et de groupes ayant des motifs politiques.

Veillez agréer ...

(Signé) Soe Nyunt,
Directeur général.